

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2012

Présents :

M. Bernard ZUNINO, maire,
Mmes et MM. Sophie RIGAUULT, Joseph DELPIC, Jacques CALLEGARI, Patricia AOUCHECHE, Gaston ERNOULT, Viviane VIGOUROUX, Georges GOURGUES, maires-adjoints,
Mmes et MM. Roger AMALOR, Irmgard ASTIER, René FOURMANN, Mireille ROBERT, Gérard-François KRATOCHVIL, Nathalie FOURMANN, Claude BOISSIERES, Madeleine HOCHEREAU, Alain LE MINOUX, Anne-Marie DOUSSINEAU, Pierre GALLAND, Eliane CLEMENT, Josette LANGLOIS, Alain LAFORÊT, Françoise POLI, Jean-Louis BERLAND, Christian SOUBRA, Bogoul M'BAYE, Jean-Pierre LHOSPITAL, conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

Mme Roselyne ETTE, procuration à M. Georges GOURGUES
M. Dominique TAFFIN, procuration à Mme Sophie RIGAUULT
M. Marcel KIMFOKO, Jacques CALLEGARI
Mme Anne CORNU, procuration à M. Bernard ZUNINO
Mme Christine DESMOND, procuration à M. Alain LAFORÊT
Mme Fatima KHOBEIZI, procuration à Mme Eliane CLEMENT
Mme Marie-Aleth GRARD, procuration à M. Christian SOUBRA

Absente :

Mme. Isabelle SELEMANY

Secrétaire :

Mme Sophie RIGAUULT.

2012-239 : DECISION MODIFICATIVE N°3

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à une décision modificative comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | | |
|--------------|--------------------------------|------------|
| 210 01 6817 | Dotations aux provisions | 57 000 € |
| 210 01 022 | Dépenses imprévues | - 5 000 € |
| 210 020 6541 | Créances admises en non-valeur | - 52 000 € |

0 €

2012-240 : CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 57 000 € conformément à la demande de Trésorerie,

DIT que cette dépense sera inscrite à l'article 6817 du budget

2012-241 : PROLONGATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS (AP/CP) RELATIVE A LA CREATION DU CENTRE CULTUREL GAMBETTA / BASCHET

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 abstentions,

DECIDE de prolonger de 1 an l'autorisation de programme n° 980021 relative à la création du Centre Culturel Gambetta/Baschet

DIT que les crédits de paiements de l'exercice 2013 correspondront au solde non utilisé sur les exercices 2011 et 2012.

2012-242 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2013 AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 abstentions,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP2013, dans la limite du quart des prévisions budgétaires réelles de l'exercice précédent (hors dette et AP/CP) ressortant à 2 468 786 €, réparties ainsi qu'il suit (vote par opérations) :

1) **Dépenses :**

| | |
|---|---------------------------|
| • opération 100 Ecoles – 21312 = | 200 000 € |
| • opération 200 Autres équipements = | |
| ▪ Hôtel de Ville – 21311 = | 350 000 € |
| ▪ Autres Bâtiments – 21318 = | 700 000 € |
| • opération 300 Espaces Publics – 2152 = | 100 000 € |
| • opération 400 Matériels – 2188 = | 100 000 € |
| • opération 500 Acquisitions foncières – 2115 = | 541 000 € |
| • opération 600 NTIC – 2183 = | 100 000 € |
| • opération 700 Sports – 21318 = | 100 000 € |
| • opération 98002 Centre culturel – 2188 = | 100 000 € |
| • opération 11002 Restaurant scolaire J. Ferry – 2313 = | 5 000 € |
| • opération 04002 Espaces publics Gambetta – 2313 - | 46 000 € |
| • chapitre 23 Avances sur commandes d'immo – 238 - | 100 000 € |
| Total | <u>2 442 000 €</u> |

Pour mémoire :

| | |
|---|-------------|
| • opération 980021 AP/CP Centre culturel – 2313 = | 1 507 121 € |
|---|-------------|

2012-243 : DÉLIBÉRATION CONCORDANTE DE VALIDATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES EN 2013 À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'évaluation provisoire des charges reprise dans le rapport joint en annexe pour 2013 au titre des compétences transférées par la ville de Longpont-sur-Orge à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge.

APPROUVE le montant provisoire de l'Attribution de Compensation 2013 versée par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge à la ville de Longpont-sur-Orge.



2012-244 : DEMANDE DE SUBVENTION « RÉSERVE PARLEMENTAIRE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU l'avis de la commission Finances, personnel, modernisation et affaires générales du 6 décembre 2012,

APPROUVE le projet de remplacement de la couverture de la salle Georges BRASSENS s'élevant à 27 158,48 € HT,

SOLLICITE, dans le cadre de la réserve parlementaire, une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de ce projet,

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes à cette demande.

2012-245 : AUTORISATION DONNEE AU COLLEGE JEAN MOULIN DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame THOMAS-CONTI, principale du collège Jean Moulin, à déposer une déclaration préalable pour la réalisation d'un abri de stockage,

AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer tout acte s'y rapportant.

2012-246 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER ET SIGNER DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer et à signer des autorisations de travaux et d'urbanisme pour la transformation de l'aile nord de l'hôtel de ville, ainsi que pour la construction de structures modulaires provisoires à proximité du bâtiment Jean Vilar et à proximité de l'ancienne gendarmerie.

2012-247 : MISE A JOUR DES TAUX DE PROMOTION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux de promotion ainsi qu'il suit :

Le taux de promotion s'applique à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour un avancement de grade.

• Catégorie C

- Passage du 1^{er} au 2^{ème} grade, taux retenu : 100%
- Passage du 2^{ème} au 3^{ème} grade, taux retenu : 60%
- Passage du 3^{ème} grade au 4^{ème} grade, taux retenu : 50%

Cadres d'emplois composés de 3 grades :

- Passage du 1^{er} au 2^{ème} grade, taux retenu : 60%
- Passage du 2^{ème} au 3^{ème} grade, taux retenu : 50%

Cadres d'emplois composés de 2 grades :

- Passage du 1^{er} au 2^{ème} grade, taux retenu : 60%

• Catégories B et A

- Passage du 1^{er} au 2^{ème} grade, taux retenu : 60%
- Passage du 2^{ème} au 3^{ème} grade, taux retenu : 50%

- Quelle que soit la catégorie hiérarchique et quand l'accès au grade se fait uniquement par voie d'examen le taux est fixé à 100%
- Accès à l'échelon spécial : taux retenu : 100%

Lorsque l'application des taux conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur. Cette règle s'applique également lorsque le nombre calculé est inférieur à un.

2012-248 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 abstentions,

DECIDE de transformer les postes suivants, afin de tenir compte des avancements de grade ou des recrutements sur des grades supérieurs :

| <i>Grade initial</i> | <i>Grade d'avancement</i> | <i>Nombre</i> |
|--|--|---------------|
| Adjoint administratif de 2ème classe | Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | 1 |
| Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe | Adjoint administratif principal de 2ème classe | 3 |
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | Adjoint administratif principal de 1ère classe | 1 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | 3 |
| Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe | Adjoint technique principal de 1ère classe | 5 |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | Agent de maîtrise | 1 |
| Agent de maîtrise | Agent de maîtrise de 1 ^{ère} classe | 1 |
| Agent de maîtrise principal | Technicien | 1 |
| Technicien principal | Ingénieur | 1 |
| ATSEM 1 ^{ère} classe | ATSEM principal de 2 ^{ème} classe | 1 |
| Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe | Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe | 1 |
| Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe | Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe | 1 |

DÉCIDE de créer deux postes pour le fonctionnement du centre culturel Baschet :

- Un poste d'animateur territorial
- Un poste de technicien territorial

PRÉCISE que les transformations et créations sont consignées dans le tableau des effectifs joint à la délibération.

2012-249 : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant fixant les taux et les garanties comme suit :

- Remboursement des indemnités journalières à hauteur de 70%
- Franchise de 5 jours par arrêt
- Taux avec garantie du risque décès : 1,31%

PRÉCISE que cet avenant prend effet le 1^{er} janvier 2013

DIT que la dépense en résultant sera imputée sur le budget de l'année 2013.

AUTORISE le Maire à signer les avenants au certificat d'adhésion relatif aux conditions générales du contrat groupe 1406D souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne.

2012-250 : PARTICIPATION À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DU PERSONNEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

• **Le risque prévoyance**, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre Interdépartemental de Gestion, dans le cadre d'une **convention de participation** et opte pour la garantie de base.

Le niveau de participation mensuel est fixé comme suit :

IM : Indice majoré

| IM de 308 à 313 | IM de 314 à 355 | IM de 356 à 450 | IM>450 |
|-----------------|-----------------|-----------------|--------|
| 2,50 € | 2,00 € | 1,60 € | 1,30 € |

• **Le risque santé**, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Pour ce risque, la participation financière sera accordée aux agents qui auront souscrit un contrat ou adhéré à une mutuelle, à une institution de prévoyance ou une entreprise d'assurance dont le caractère solidaire aura été préalablement vérifié dans le cadre d'une procédure de **labellisation**.

Le niveau de participation mensuel est fixé comme suit :

IM : Indice majoré

| IM de 308 à 313 | IM de 314 à 355 | IM de 356 à 450 | IM>450 |
|-----------------|-----------------|-----------------|--------|
| 13,00 € | 11,00 € | 9,00 € | 7,00 € |

PREND ACTE que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 1 000 €.

AUTORISE le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant.

2012-251 : CENTRE SOCIAL NELSON MANDELA – PROJET PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) 2013

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer en tant qu'opérateur du PLIE du Val d'Orge les appels à projet 2013 pour l'action suivante:

- « Action Socialisante à Composante Langagière »

AUTORISE le Maire, à signer le dossier de demande de subvention et les conventions sur l'exercice du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013 et auprès du Fonds Social Européen.



2012-252 : MARCHÉ DE NOËL 2012 : REGLEMENT, TARIFS, HORAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 11 abstentions,

APPROUVE le règlement du Marché de Noël 2012,

AUTORISE le maire à signer le règlement du marché de Noël 2012.

2012-253 : PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE 2011 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE RELATIFS AUX SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports établis par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge pour l'année 2011 qui lui ont été soumis :

- Rapport du service public d'assainissement
- Rapport du service public de l'eau.

2012-254 : RÉMUNÉRATION DES AGENTS CHARGÉS DU RECENSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à :

- inscrire la dotation forfaitaire de recensement au budget de l'année 2013,
- recruter quatre agents recenseurs et les rémunérer,
- désigner par arrêté toute personne concourant au recensement,
- accuser réception des imprimés adressés par l'INSEE,
- attester de la participation des agents recenseurs à la formation délivrée par l'INSEE,
- réaliser la collecte par dépôt retrait de questionnaires auprès des habitants des logements,
- transmettre chaque semaine à l'INSEE des indicateurs de suivi de collecte,
- contrôler l'exhaustivité de la collecte et la qualité du travail des agents recenseurs,
- assurer la sécurité des questionnaires remplis et veiller à la confidentialité des réponses recueillies,
- veiller au respect des dates de début et de fin de collecte,
- retourner à l'INSEE les questionnaires remplis et les bordereaux récapitulatifs dans les dix jours ouvrables suivant la fin de collecte,

DÉCIDE de rémunérer les 4 agents concourant au recensement, à raison d'un quart de la dotation forfaitaire de l'Etat qui s'élève à 4 439 €, soit, par agent 1 109,72 €,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal

LECTURE DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

en application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Décision n°2012-201 : Modification de la régie de recettes et d'avances auprès du service jeunesse dans le cadre de festivals (musique, danse).

Décision n°2012-202 : Contrat avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge par le biais du théâtre de Brétigny, domicilié rue Henri Douard 91220 BRETIGNY, pour 2 spectacles les 17 et 19 octobre 2012 dans le cadre de la saison 2012-2013 du festival Dedans-Dehors. Montant TTC : 1 000 €.

Décision n°2012-203 : Convention avec l'association "Les petits débrouillards", domiciliée au 13/15 allée Jacquard 91000 EVRY, pour des animations scientifiques et techniques du 29 au 31



octobre 2012 dans le cadre des activités proposées aux Saint-Michellois durant les vacances de la Toussaint. Montant TTC : 735 €.

Décision n°2012-204 : Contrat avec l'association Coq à l'âne, domiciliée au 14 bis avenue du vieux cèdre 91130 RIS-ORANGIS, pour 40 heures d'atelier d'écriture organisés dans le cadre des activités du centre social Nelson Mandela. Montant TTC : 1 200 €.

Décision n°2012-205 : Clôture de la régie d'avances auprès du service "Vie associative et culturelle" pour les dépenses de matériel et de fonctionnement.

Décision n°2012-227 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 1 rue Bizet.

Décision n°2012-228 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal sis 61 rue de Montlhéry.

Décision n°2012-230 : Convention avec la compagnie artistique "La constellation", située 9-11 chemin du Clotay 91350 GRIGNY, pour la mise en scène et l'inauguration du centre culturel Baschet le 30 mars 2013. Montant TTC : 55 000 €.

Décision n°2012-231 : Convention d'occupation précaire d'un logement communal, sis 61 rue de Montlhéry, au sein du groupe scolaire Jules Ferry. ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2012-228.

MARCHÉS PASSÉS PAR LA COLLECTIVITÉ

MAPA O : marché à procédure adaptée de type ouvert

MBC : marché à bons de commandes

FCS : fournitures courantes et services

MU : marché unique

PI : prestations intellectuelles

NF : non formalisé

| N° DU MARCHÉ | OBJET DE LA CONSULTATION | ATTRIBUTAIRE | MODE DE PASSATION | MONTANT DU MARCHÉ € HT | DUREE DU MARCHÉ |
|--------------|--|---------------------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|
| 2012-46 | Achat et installation d'équipements pour centre culturel et conservatoire de musique | | MAPA MU FCS | | |
| Lot 1 | Matériels de logistique | EQUIP'CITE 78360 Montesson | MAPA MU FCS | Pas de mini Pas de maxi | 1 an |
| Lot 3 | Petits et gros matériels d'électroménager | SARL ROMY 86000 Poitiers | MAPA MU FCS | Pas de mini Pas de maxi | 1 an |
| Lot 5 | Nacelle élévatrice de personnes | AES UNISSON 91600 Savigny-sur-orge | MAPA MU FCS | 8 550,00 € | |
| Lot 6 | Matériels spécifiques audio, sonorisation, lumière salle de spectacle et auditorium | MDS AUDIO 77 120 Coulommiers | MAPA MU FCS | 169 993,45 € | |

| | | | | | |
|----------|--|---|-----------------------|---|---|
| Lot 7 | Matériels spécifiques vidéo, salle de spectacle et auditorium | PLUG AND PLAY 77200 Torcy | MAPA MU FCS | 35 124,00 € | |
| 2012 47 | Mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance de mobilier urbain pour les besoins de la Ville de Saint-Michel-sur-Orge | JC DECAUX France 92523 Neuilly Cedex | MAPA MU FCS | rémunération sur recette publicitaire | 15 ans |
| PA 12 48 | Location et maintenance de copieurs pour les services et écoles de la ville | | | | |
| Lot 2 | Location et maintenance de copieurs destinés aux services municipaux | DACTYL BURO DU CENTRE 18021 Bourges Cedex | MAPA MU FCS | Mini : 7 000 € Maxi : 32 000 € Location annuel : 12 945,90 € | 3 ans |
| Lot 3 | Location et maintenance de copieurs destinés aux écoles | DACTYL BURO DU CENTRE 45400 Fleury les Aubrais | MAPA MU FCS | Mini : 8 000 € Maxi : 36 000 € Location annuel : 10 492 € HT | 3 ans |
| PA 12 49 | Mise à disposition gratuite d'un minibus | FRANCE REGIE 93340 Le Raincy | MAPA MU FCS | Gratuit (rémunération assurée par les sponsors publicitaires) | 2 ans reconductible 1 fois pour 1 an |
| PA 12 50 | Achat et livraison de sapins de Noël avec pieds montés (sur buche) et de feuillages décoratifs pour les besoins de la Ville | ETS Etienne 27140 Gisors | MAPA MU FCS | Mini : 0 Maxi : 5 500 € | 1 an reconductible 1 fois |
| PA 12 51 | Travaux d'électricité de la salle de spectacles et de l'auditorium du centre culturel Baschet | GBEE 91190 Villiers le Bacle | MAPA MU Travaux | 52 900,00 € | Phases 1 + 2 : 4 semaines |

| | | | | | |
|----------|---|-----------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------|
| PA 12 52 | Travaux de reprise ponctuelle de complexe d'étanchéité | UTB 93695 PANTIN Cedex | MAPA MU Travaux | 26 675,00 € | 3 semaines |
| 2012 54 | Prestations d' Assurance IARD (Groupement de commande / Coordonnateur : CIG) | | | | |
| Lot 1 | Lot 1 : Assurance Dommages aux biens | SMACL 79031 Niort cedex 9 | MAPA MU FCS | 75 016,85 € | 3 ans |
| Lot 2 | Lot 2 : Responsabilité civile | SMACL 79031 Niort cedex 9 | MAPA MU FCS | 7 662,42 € | 3 ans |
| Lot 3 | Lot 3 : Assurance flotte automobile | SMACL 79031 NIORT CEDEX 9 | MAPA MU FCS | 34 798,73 € | 3 ans |
| Lot 4 | Lot 4 : Protection juridique des collectivités | SMACL 79031 NIORT CEDEX 9 | MAPA MU FCS | 1 915,60 € | 3 ans |
| Lot 5 | Lot 5 : Protection fonctionnelle des agents et des élus | SMACL 79031 Niort cedex 9 | MAPA MU FCS | 381,50 € | 3 ans |
| 2012 55 | Transmission de données (réseau WAN IP, accès Internet, services à valeur ajoutée sur ac) | SFR BUSINESS TEAM 92190 Meudon | MAPA MU FCS | Sans minimum ni maximum | 3 ans et 7 mois |

La séance est levée à 22h41.



Le maire,

Bernard Zunino
Bernard ZUNINO.